

Image not found or type unknown



2016 et le montant du SMIC

Fiche pratique publié le **30/12/2015**, vu **1354 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Quel salaire minimum ?

A compter du 1er janvier 2016

→ le SMIC horaire sera relevé à à **9,67 euros bruts de l'heure**,

→ le SMIC mensuel brut pour un salarié mensualisé soumis à un horaire collectif de 35 heures hebdomadaires sera de **1 466,65 €**.

Pour lire la suite voir les années antérieures cliquer sur ce lien : [le SMIC avant 2016](#)

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD